

Le féminisme radical connaît une nouvelle «secousse»

LOUISE TOUPIN

- The author argues the current debate over trafficking, which is conflated with the debates over prostitution, represents a new challenge for the feminist movement. She argues that feminists need to seize this opportunity for discussion and to open themselves to women's diverse experiences in order to enrich rather than divide the movement.

Le féminisme radical, comme courant de pensée, a connu plusieurs «secousses» internes depuis son explosion sur la scène publique en Occident il y a un peu plus de trente ans. À chaque fois, il a su s'enrichir des critiques dont il a été l'objet et intégrer ainsi des perspectives et des préoccupations d'un plus vaste échantillon de femmes de la planète. Saura-t-il intégrer les perspectives de l'une des dernières catégories de femmes en lice à lui opposer des critiques, les travailleuses du sexe? Telle est la question qui se pose en ce moment à l'occasion du débat sur la question du «trafic des femmes», qui se superpose à celle de la «prostitution».

Rappelons en deux mots ce qu'a représenté le féminisme radical au tournant des années 1970: pour la première fois, on entendait dire que le rapport hiérarchique hommes-femmes était un problème central à toutes les sociétés; que la cause de cette inégalité en était le patriarcat, ce pouvoir de l'ensemble des hommes sur l'ensemble des femmes dans la famille et dans toute la société; que ce système se caractérisait tout particulièrement par le contrôle et l'appropriation du corps et de la sexualité des femmes par la classe des hommes. Pour la première fois dans l'histoire, de telles affirmations étaient exprimées massivement et fortement. Le féminisme radical offrait une double promesse: comprendre et expliquer l'inégalité hommes-femmes, mais aussi en changer la dynamique. La création d'espaces de liberté devant permettre le développement de stratégies alternatives ou d'auto-organisation pour changer ces rapports inégalitaires était au nombre des possibilités offertes aux femmes par ce nouveau féminisme (Dumont et Toupin).

Les premières «secousses»

Dès son apparition cependant, ce féminisme radical fut contesté, d'abord par des femmes noires américaines puis, notamment à l'occasion de la tenue des premières conférences de l'ONU sur les femmes, par des femmes du Sud. Pour ces femmes, l'oppression de sexe n'était pas

l'oppression première et unique qui mobilisait leurs énergies pour le changement social. Bien d'autres oppressions interagissaient simultanément dans leur vie. On a accusé alors le système explicatif de l'oppression des femmes du féminisme radical de sur-généraliser à toute la planète le problème de certaines femmes blanches occidentales. Puis, à l'accusation d'être un féminisme de blanches occidentales s'ajouta celui d'être un féminisme d'hétérosexuelles, des femmes lesbiennes apportant ainsi à leur tour leur pierre à l'édifice de la critique féministe.

Au fil des ans, le féminisme radical a raffiné son analyse en s'enrichissant des perspectives diversifiées de femmes, afin de remplir ses promesses de changer les rapports de pouvoir hommes-femmes et de créer ces espaces de liberté pour le plus grand nombre de femmes possible. Pour toutes les femmes?

Il semble bien qu'en ce début de nouveau millénaire, certaines catégories de femmes soient encore exclues de ce courant de pensée. Tel est par exemple le sort des associations représentant les travailleuses du sexe. Seule la parole de celles qui se disent victimes de la prostitution est entendue, alors que celles qui prétendent y rester et vouloir s'organiser pour changer leurs conditions de travail est rejetée. La parole de ces dernières est à ce jour non crédible. On discrédite la représentativité de leurs associations de défense, qu'on accuse de «falsification» (Geadah 100).

Comment le féminisme radical en est-il arrivé à ce point? Quelle évolution ou tangente a-t-il empruntée pour finir ainsi par rejeter la lutte de ces «combattantes des rues», comme Ti-Grace Atkinson les qualifiait en 1974 (142)? Une partie de la réponse réside dans la prise de conscience que le féminisme radical n'est pas un bloc monolithique, comme on pourrait le penser, qu'il ne l'a jamais été, qu'il est traversé par plusieurs tendances, et cela depuis le début. Que c'est une tendance qui exerce ainsi ce rejet, la tendance abolitionniste.

Le féminisme radical n'est pas un bloc monolithique, comme on pourrait le penser, il ne l'a jamais été, il est traversé par plusieurs tendances, et cela depuis le début.

Le féminisme radical abolitionniste

Ce qu'on appelle aujourd'hui «féminisme radical» est en réalité le fruit d'une histoire. Il n'a jamais signifié la même chose partout depuis son apparition aux États-Unis (Echols). Tout au cours de ses quelque trente années d'évolution, il a connu plusieurs variantes et emprunté certaines tangentes. L'abolitionnisme, ou néo-abolitionnisme, est l'une de celle-là. Cette tangente doit beaucoup à Kathleen Barry et aux analyses de la prostitution et de la pornographie qu'elle proposait dans son livre *Female Sexual Slavery*, publié en 1979 aux États-Unis. Barry sera, durant les années 1980, à l'origine de la création de la CATW, la Coalition Against Traffic in Women, la coalition féministe anti-traffic de tendance abolitionniste qui milite dans plusieurs pays pour abolir la prostitution par la criminalisation des clients et intermédiaires.

Pour le féminisme abolitionniste, toutes les formes de prostitution sont identifiées à une forme d'exploitation sexuelle de même nature que le viol, les mutilations génitales, l'inceste, la violence envers les femmes. Des militantes ajoutent maintenant à la liste des comparaisons «le commerce du sang et des organes humains» (Louis 13). Dans cette perspective, la prostitution constitue en soi une violation des droits de la personne, semblable en cela à l'esclavage. De ce fait, elle ne pourra jamais être considérée comme un acte «volontaire». Il ne peut y avoir de «choix» en la matière. Kathleen Barry est formelle:

«Estimer que la prostitution est un choix pour la femme revient à réduire toutes les femmes au plus bas et au plus méprisable statut dans une société dominée par les hommes.¹ Ce sont ces idées qui produisent la justification de la prostitution en tant que 'métier' pour les femmes. On déclare que la plupart des

femmes sont exploitées dans leur travail et qu'elles ne subissent qu'une autre forme d'exploitation dans ce "métier." Mais accepter qu'il s'agisse d'un métier veut dire que le corps de la femme est une marchandise. C'est dans cette manière de penser que réside la justification de l'exploitation sexuelle et de la violation des droits de toutes les femmes». (1984: 35)

Dans l'univers de pensée féministe abolitionniste, le «trafic des femmes» se réduit aux migrations de femmes et

d'enfants aux fins de prostitution, laquelle perdure en raison des «tierces parties», notamment les souteneurs et proxénètes, qui incitent les femmes à se prostituer. Ces abolitionnistes réclament donc l'abolition de la prostitution par la pénalisation non pas des prostituées, qui seraient toutes des victimes, mais des intermédiaires et des clients.

L'empowerment et la défense de droits

Le féminisme abolitionniste, incarné par la CATW, n'est cependant pas le seul courant féministe dans l'arène du débat et de l'action concernant la question du «trafic des femmes». Peu à peu, en effet, à partir de la fin des années 1980, en lieu et place de l'abolitionnisme, d'autres voix se sont alliées pour faire entendre d'autres discours dans la lutte contre le trafic des êtres humains. Ces voix vont promouvoir des réformes visant le changement des conditions de travail et de migration des femmes, et cela en empruntant une stratégie de défense de droits et d'«empowerment» des femmes objets de trafic. Ces voix provenant du mouvement de défense des droits des prostituées, allié à des groupes féministes anti-traffic, vont présenter un nouveau point de vue concernant le commerce du sexe et le «trafic des femmes»: c'est la coercition et l'abus de pouvoir dont les travailleuses du sexe peuvent être l'objet au cours de leurs migrations qui sont à sanctionner, et non la prostitution comme telle, la prostitution volontaire s'entend. Cet autre camp sera représenté par la GAATW, la Global Alliance Against Traffic in Women, une coalition fondée en 1994 à Chiang Mai en Thaïlande, à laquelle souscriront plusieurs associations de défense des travailleuses du sexe.

Pour cette dernière coalition, la GAATW, le «trafic des femmes» n'équivaut pas, comme chez les abolitionnistes, à toute migration de femmes et d'enfants aux fins de prostitution, mais plutôt à la violation de droits dont les femmes peuvent être l'objet dans le cours de leurs déplacements et de leurs migrations, plus particulièrement dans les secteurs informels de l'économie, c'est-à-dire les sphères de travail traditionnellement féminin (industrie textile, travail domestique, sexe commercial, partenaires en mariage). Le trafic des femmes est, dans cette optique, synonyme de conditions coercitives de recrutement, de transport et de travail des femmes. La plus grande menace aux droits de la personne n'est donc pas le commerce sexuel en soi, mais la coercition, la contrainte et toutes les formes d'abus.

L'éradication de ces abus passe par un travail d'«empowerment», de défense de droits et de réinsertion des travailleuses migrantes dans la règle de droit. On cible entre autres les conditions dans lesquelles le travail des migrantes s'exerce. La réglementation internationale, déjà mise au point pour protéger les droits des autres travailleuses et travailleurs, doit s'appliquer aux travailleuses du sexe. Ainsi, les travailleuses du sexe, comme toutes les autres

Dans ce débat, des abolitionnistes ont récemment accusé les associations de défense des travailleuses du sexe d'avoir développé une vision politique «en rupture totale avec le cadre féministe classique».

travailleuses, pourraient être protégées au moyen des lois qui s'appliquent aux travailleurs et aux travailleuses en général contre l'exploitation et la discrimination.

La GAATW entend réinterpréter et redéfinir les lois et conventions anti-traffic dans le sens des intérêts des migrantes. Cette coalition défend, entre autres, «la création d'une structure de protection des droits pour analyser et intervenir stratégiquement dans le cadre de la lutte contre la traite des femmes» (Lap-Chew; Toupin 2002a: 76-96).

Une «rupture avec le cadre féministe classique»?

Dans ce débat sur la question du «trafic des femmes», qui calque celui de la «prostitution», des abolitionnistes ont récemment accusé les associations de défense des travailleuses du sexe d'avoir développé une vision politique «en rupture totale avec le cadre féministe classique» (Geadah 103). S'agit-il vraiment de «rupture»? Considérant les critiques antérieures portées par d'autres groupes de femmes «minoritaires», ne devrait-on pas plutôt parler de «continuité»? Quels sont donc les principaux éléments de ces critiques qui peuvent laisser croire à ce constat de «rupture»?

Parmi ces critiques des associations représentant les travailleuses du sexe à l'endroit du système explicatif du féminisme radical, version abolitionniste, mentionnons la tendance à la généralisation abusive: englober sous l'appellation «trafic des femmes» toutes les migrations de femmes aux fins de prostitution, ferait fi des situations et conditions multiples dans lesquelles se déroule le travail du sexe, dont les réalités sont tout aussi plurielles que complexes.

Qui plus est, assimiler ainsi trafic et prostitution constituerait une généralisation non seulement abusive, mais aussi dangereuse: un tel amalgame empêcherait de voir à l'œuvre les véritables trafiquants, et empêcherait aussi les travailleuses du sexe de voyager et travailler en sécurité. Toute femme qui migre peut, dans cette optique, être suspecte de prostitution. La compréhension de la complexité des expériences migratoires des femmes serait ici complètement brouillée (Brock, Gillies, Oliver et Sutdhibhasilp 88; Agustín).

Autre objection réitérée par des associations de travailleuses du sexe à l'occasion du débat sur la question du «trafic des femmes»: cette pensée féministe radicale, dans sa version abolitionniste, ferait de toutes les femmes qui exercent une activité sexuelle rémunérée des «victimes innocentes» de l'appétit sexuel irrésistible des hommes. Le féminisme radical abolitionniste se trouverait ici à souscrire non seulement à «...une vision faussement "naturelle," universelle d'une sexualité masculine brutale, irrésistible...»² mais encore à placer toutes ces femmes «dans le même état d'irresponsabilité que l'enfant, à sauver coûte que coûte» (Stella 2 et 4). Le féminisme abolitionniste, dont le système explicatif prétend à l'universalité, se trouverait ainsi à refuser à certaines femmes la capacité de

s'autodéterminer et d'être les agentes de leur propre vie. Ce féminisme refuserait «...de nous reconnaître la capacité de choisir le sens à conférer à notre expérience des rapports sociaux, et les besoins et les stratégies de résistance qui en découlent» (Stella 1). En réalité, résume une travailleuse du sexe, le féminisme abolitionniste nous refuse, «le droit de dire non, le droit de dire oui et le droit de dire je charge tant». Il refuse de «reconnaître que nous savons ce qu'il nous faut» (Nadeau).

On peut en effet, dans cette foulée, poser cette question au féminisme radical abolitionniste et à son analyse de la prostitution: quelle place y a-t-il, dans son système explicatif, pour «l'expression d'une conscience qui se révolte»³ à part celle que le féminisme abolitionniste lui laisse: celle de « survivante » qui doit nécessairement vouloir «sortir de la prostitution» et lutter pour abolir l'«institution»?⁴ Quelle place y a-t-il pour les autres, celles qui y restent, et qui entendent changer l'institution de l'intérieur? Et, comme le demande Maria Nengeh Mensah, quel «espace citoyen» est autorisé à ces femmes pour «...dire leur point de vue et, ce faisant, (pour) participer à la vie collective et sociale»? (5).

Il est un autre aspect plus général soulevé par les associations de défense des droits des travailleuses du sexe dans les débats sur la question du commerce du sexe: il s'agit de la «moralité» des relations sexuelles, du jugement sur des relations sexuelles «correctes» ou «incorrectes». Existe-t-il une seule interprétation, valable en tout temps et en tout lieu, de ce que sont et doivent être les relations sexuelles, demandent en substance les associations de défense des travailleuses du sexe?

Voilà, selon certaines analystes (Kempadoo), l'une des remises en question les plus bouleversantes provoquées par la conceptualisation de la prostitution comme travail: celle de la relation automatique entre actes sexuels et «amour», et l'idée que, sans amour, les pratiques sexuelles sont nocives et abusives, voire même «dégradantes» (Ekberg 6).⁵ Une telle identification des actes sexuels à l'amour et au moi profond de l'être constituerait une interprétation essentialiste:

In such perspectives, the sale of one's energies is confused with a particular morality about sexual relations and essentialist cultural interpretations are imposed upon the subject. The conflation of sex with the highest form of intimacy presupposes a universal meaning of sex, and ignores changing perceptions and

En réalité, résume une travailleuse du sexe, le féminisme abolitionniste nous refuse, «le droit de dire non, le droit de dire oui et le droit de dire je charge tant». Il refuse de «reconnaître que nous savons ce qu'il nous faut».

values as well as the variety of meanings that women and men hold about their sexual lives. (Kempadoo 5).

Une telle identification de l'activité sexuelle à l'identité fondamentale de l'être serait en effet une idée relativement récente dans l'histoire occidentale (Parent). Des témoignages de travailleuses du sexe «non-victimes» soulignent que l'objectivation des émotions et la distanciation entre leur ego et leur travail n'aurait pas nécessairement en soi le caractère destructeur et néfaste qu'on leur prête invariablement (Chapkis; Delacoste et Alexander). La variété de leurs expériences en la matière serait beaucoup plus complexe (Agustín 56).

Autre remise en question posée au système explicatif du féminisme radical: le choix de l'expression «travail du sexe» pour remplacer le terme «prostitution». L'«invention» de cette expression serait le fait de Carol Leigh. Dans son esprit, avec le terme «travail du sexe», on passe d'une définition par son statut à la mise en évidence du travail exercé. Cette nuance était ainsi expliquée par Claire Thiboutot, ex-coordonnatrice de l'organisme Stella, défendant les droits des travailleuses du sexe de Montréal:

Le travail du sexe n'est pas une pratique identitaire car les travailleuses du sexe refusent d'entrer dans cette catégorie binaire où l'identité «travailleuse du sexe» est une identité avec des caractéristiques psychologiques, individualisantes, et donne lieu à une catégorie morale ou légale particulière. C'est ce refus-là qui vient s'affirmer, en disant: ce n'est pas une identité, c'est un travail, c'est une activité génératrice de revenus. (rapporté dans Colpron 12)

Ce refus d'être «assignée à une identité» («C'est une prostituée, c'est une pute», etc.) n'est-il pas à mettre en

il faut éviter de voir leurs perspectives comme une «rupture», mais plutôt comme une occasion pour tenter de comprendre les expériences diversifiées des femmes et ainsi, enrichir la pensée et l'action féministes.

parallèle avec la volonté de déconstruction du terme «la ménagère» opérée par des féministes quelques décennies plus tôt? Jusqu'alors, le travail ménager se confondait à l'identité même des femmes, et n'était pas appréhendé comme une construction sociale (Bélanger et Boyer). Des féministes l'ont alors sorti du domaine «naturel», et donc invisible, où il était cantonné pour le présenter comme un *travail*, le travail familial ou travail au foyer.

Cette volonté d'appeler «travail du sexe» l'activité qui

consiste en l'échange de services sexuels monnayés, et «travailleuses du sexe» celles qui pratiquent cette activité, en lieu et place de «prostitution» et «prostituées», avec la référence identitaire et le stigmate qui leur sont sous-jacents, nous semble faire partie du même processus.

Rupture ou continuité féconde?

Voilà donc quelques-unes des critiques formulées par des associations de défense de droits de travailleuses du sexe à l'endroit du système explicatif du féminisme radical, version abolitionniste, faut-il le répéter. Sont-elles pour autant «en rupture totale avec le cadre féministe classique», comme l'affirme le féminisme abolitionniste? La plupart de ces critiques ne se situent-elles pas dans le droit fil de tant d'autres critiques dont le féminisme a fait l'objet tout au long de son histoire, et qui ont finalement constitué un enrichissement inestimable pour le féminisme radical? Des femmes noires, des femmes du Sud, des femmes lesbiennes n'ont-elles pas déjà dit que la pensée radicale de départ généralisait à toute la planète les problèmes des femmes «majoritaires», soit des Blanches, de classe moyenne, hétérosexuelles? Qu'elle faisait fi des expériences plurielles et diversifiées de femmes d'autres cultures, de femmes «minoritaires»? Qu'il fallait reconnaître le travail invisible et au noir des femmes? Que «la» sexualité féminine était une fiction essentialiste, et qu'il fallait plutôt parler «des» sexualités polymorphes?

C'est depuis ses débuts que le féminisme radical tente, avec un inégal bonheur il est vrai, d'intégrer à sa pensée et à ses actions les perspectives des femmes «minoritaires». La prise en compte des expériences plurielles des femmes doit se poursuivre. Les travailleuses du sexe invitent en ce moment les féministes à soutenir leur lutte. Elles nous invitent aussi à discuter de thèmes qui ont toujours été, il est vrai, douloureux et difficiles pour le mouvement des femmes. La sexualité hors reproduction, ce «continent noir», est l'un de ceux-là. Par-dessus tout, il faut éviter de voir leurs perspectives comme une «rupture», mais plutôt comme une occasion à saisir pour s'ouvrir l'esprit, pour tenter de comprendre les expériences diversifiées des femmes et ainsi, enrichir la pensée et l'action féministes.

Lousie Toupin est chargée en études féministes et chercheuse indépendante. Elle a entre autre publié, avec Micheline Dumont, La pensée féministe au Québec. Anthologie 1900-1985. Montréal, Remue-ménage, 2003, 750p.

¹En italique dans le texte

²Gunilla S. Ekberg, avocate représentante de la CATW-Canada, s'exprime ainsi à ce sujet: «La prostitution n'est pas une libération sexuelle; c'est l'humiliation, la torture, le viol, l'exploitation sexuelle et devrait être nommée comme telle. Ainsi, les hommes qui achètent les femmes et les filles pour la prostitution sont des prédateurs sexuels et de violeurs» (12-13).

³L'expression est de Christine Delphy à propos du déterminisme de Foucault (Delphy 95).

⁴Gayle Pheterson classait la prostitution au rang des «(q)uatre institutions clés règlement(a)nt les relations entre les hommes et femmes: l'hétérosexualité obligatoire, le mariage, la reproduction et la prostitution»(20).

⁵Cecilia Hofman, de la CATW, s'exprime ainsi à ce sujet: «Par conséquent, la violence et la dégradation, même sans passage à l'acte, sont des conditions inhérentes à la sexualité prostitutionnelle» (141).

Références

- Agustín, Laura. «Remettre en question la notion de 'place': Quitter son pays pour le sexe». *ConStellation* 8 (1) (hiver 2003): 50-65.
- Atkinson, Ti-Grace. *Odyssée d'une amazone*. Paris: Des femmes, 1975 (1^{ère} édition américaine 1974).
- Barry, Kathleen. *L'esclavage sexuel de la femme*. Paris, Stock. (1^{ère} éd. américaine: 1979)
- Barry, Kathleen. «La politique internationale et l'esclavage sexuel des femmes». *Nouvelles Questions Féministes* 8 (hiver 1984): 27-39.
- Bélangier, Lucie et Ginette Boyer. «Salaire au travail ménager ou reconnaissance économique du travail de maternage». *Médium. Sciences humaines* 37 (automne 1990): 29-31.
- Brock Deborah, Kara Gillies, Chantelle Oliver, Mook Sutdhibhasilp. «Migrant Sex Work: A Roundtable Analysis». *Canadian Woman Studies/Les Cahiers de la femme* 20 (2) (Summer 2000): 84-91.
- Chapkis, Wendy. *Live Sex Acts: Women Performing Erotic Labor*. New-York: Routledge, 1997.
- Colpron, Julie. «Stella: Vivre et travailler en sécurité et avec dignité». *Bulletin d'information de l'IREF* 35 (2001): 10-13.
- Delacoste, Frédérique et Priscilla Alexander. *Sex Work: Writings in the Sex Industry*. 2^e édition. San Francisco: Cleis Press, 1998.
- Delphy, Christine. «Revue critique: Féminisme au présent». *Nouvelles questions féministes* 15 (1) (1994): 95-101.
- Dumont, Micheline et Louise Toupin. *La pensée féministe au Québec. Anthologie 1900-1985*. Montréal: Remue-ménage, 2003.
- Echols, Alice. «The Taming of the Id: Feminist Sexual Politics, 1968-1983.» *Pleasure and Danger: Exploring Female Sexuality*. Ed. Carole Vance. Boston: Routledge and Keagan Paul, 1984.
- Ekberg, Gunilla S. *La prostitution et la traite des femmes: concepts de base. L'approche législative suédoise en matière de prostitution*. s.é. Novembre 12, 2001.
- Geadah, Yolande. *La prostitution, un métier comme un autre?* Montréal: vlb éditeur, 2003.
- Hofman, Cecilia. «Sexe: de l'intimité au 'travail sexuel', ou prostituer est-il un droit humain». *Nouvelles questions féministes* 21 (2) (2002): 137-146.
- Kempadoo, Kamala. «Introduction: Globalizing Sex Workers's Rights.» *Global Sex Workers: Rights, Resistance, and Redefinition*. Eds. Kamala Kempadoo et Jo Doezema. New-York: Routledge, 1998. 1-28.
- Lap-Chew, Lin. 1996 «Entre la protection et la prise de contrôle sur sa vie: stratégies pour contrer la traite des femmes». Ed. Eva Friedlander. *Voir le monde à travers les yeux des femmes*. Allocutions des plénières du Forum des ONG sur les femmes, Beijing 1995. 206-214.
- Leigh, Carol. «Inventing Sex Work.» *Whores and Other Feminists*. Ed. Jill Nagle. New-York: Routledge, 1995. 223-231
- Louis, Marie-Victoire. «Le corps humain mis sur le marché». *Le Monde Diplomatique*, Manière de voir «Les femmes: le mauvais genre» (mars-avril 1999): 13-15.
- Mensah, Maria Nengeh. *Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe: abolition ou trafic d'un espace citoyen*. Communication présentée au Colloque Démocratie et société (Section «Marges et citoyenneté) du 70^e Congrès de l'Acfas, 16 mai 2002.
- Nadeau, Roxane. *Paroles de putes*. 2002. <http://www.cybersolidaires.org/docs/roxane.html>
- Parent, Colette. «Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire». *Sociologie et sociétés* 33 (1) 2001:159-178.
- Pheterson, Gail. *Le prisme de la prostitution*. Paris: L'Harmattan, 2001. (1^{ère} éd. angl: 1996).
- Stella. *Stella et le débat sur la prostitution*. 2002. <http://www.cybersolidaires.org/actus/sexe.html>
- Toupin, Louise. *La question du «trafic des femmes»: points de repère dans la documentation des coalitions féministes internationales*. Document de travail. Montréal: Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (ARIR) et Stella, 2002a.
- Toupin, Louise. «La scission politique du féminisme international sur la question du 'trafic des femmes': vers la 'migration' d'un certain féminisme radical». *Recherches féministes* 15 (2) (2002b): 9-40.

MARIE JANICK BELLEAU

Que puis-je trouver
Au-delà du silence?
Paix et création?

Marie Janick Belleau's poetry appears earlier
in this volume.